ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C N
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE
N° 1062

Monsieur

je crois avoir lieu de me plaindre du raport que M.rs les commissaires ont fait a
L'academie, du manuscrit de feu M.r Daviel que j'ay eu l'honneur de luy presenter,
et je vous serai bien obligé de luy faire part des observations que je prends la
liberté de vous envoyer sur ce raport. a l'ocasion de ma 1.re remarque, a la suite
de la 1.re observation de M.r Daviel, ces M.rs disent „ a chacune des observations le dit
„ eur a ajouté des remarques. dans les quelles on ne trouve pas toujours des preceptes,
„ dictés par la saine pratique, on y lit par exemple, que la suture entrecoupée
„ est preferable aux emplatres aglutinatives, lorsqu'il s'agit de reunir les levres
„ d'une playe faite aux paupieres. M.r ollion se felicite d'avoir fait trois points
„ de suture a la paupiere superieure d'un homme a qui il avoit enlevé une tumeur
„ enkistée a cette partie. M.r Daviel est loué pour avoir retranché avec des d'esblaux
„ une portion de la peau des paupieres paralisées, et avoir reuni la playe par
„ la suture „. j'avoue que si quelque chose pouvoit me porter a me feliciter, —
(comme le disent M.rs les commissaires) ce seroit d'avoir saisi l'exeption d'un cas
ou l'on doit en effet donner la preferance a la suture entrecoupée aux emplatr
es aglutinatives. preferance qui ne m'est point subjerée par des prejugés, ni
sur l'assertion de divers auteurs theoriciens; mais par des cas frequans dans
une pratique de plus de vingt cinq ans, sans jamais avoir eprouvé par l'emploi
de la suture ni fievre, ni convulsions, ni gonflement aux paupieres, et ni infla
mation au globe, qui m'ait obligé de couper les fils plutot que je ne l'etois —
proposé. et malgré que je n'ignore point que cette operation est bannie aujourd
hui, meme avec juste raison de la saine pratique, parceque les emplastiques
sont en general des moyens reconnûs suffisans, et moins douloureux; j'avoue
cependant qu'on ne doit leur donner la preferance sur la suture, que lorsqu'il y aura

ARC 24 d 101

a l'endroit divisé assés détendüe, et de point d'apuy pour l'aplication des Emplatres agglutinatives, ou du bandage vnissants comme aux parties charnües. mais dans les cas que la division sera a des parties membraneuses, d'un tissu aussi molasse et flasque que celuy des paupieres, et que cette division sera ou oblique, ou transversale; alors je donnerai toujours la preferance a la suture, aux Emplatres agglutinatives; soit pour les divisions accidentales, soit pour celles qu'on est necessité de faire, en retranchant avec des ciseaux vne partie de la peau de la paupiere superieure relachée, ou paralisée. parmi plusieurs malades que j'ay gueri par la suture dans les divisions accidentales, je ne citerai icy, par les bornes qui me sont prescrites dans vne lettre, qu'un seul cas d'un ouvrier qui jouant avec vn chien, cet animal luy mordit la paupiere inferieure de l'œil droit, qu'il divisa dans toute son epaisseur de la longueur de plus de trois lignes (du coté du grand angle) y compris le cartilage. le malade fut pansé deux jours par les Emplastiques, — mais le 3e je trouvai les bords de la playe non seulement ecartés, mais inegaux en hauteur, ce qui m'obligea de pratiquer deux points de suture, et ce malade fut parfaitement gueri dans peu de jours, sans difformité.

a l'egard de la division faite en retranchant avec des ciseaux, vne partie de la peau de la paupiere superieure; je suis encore du sentiment, lorsqu'on est necessité de de pratiquer cette operation, soit par l'inefficacité des moyens qu'on aura employé pour remedier au relachement, ou a la paralisie de cette paupiere; soit que le cartilage fut renversé en dedans; d'employer par preferance aprés cette — operation, quelques points de suture entrecoupée, tant pour mieux contenir dans l'egalité la levre inferieure de la playe de la paupiere, que le moindre derangement des Emplatres agglutinatives pourroit faire ecarter, que pour operer aussi bien plutot la cicatrice. et je suis d'acord sur ce point de pratique avec mr. deshais gendron, traitté des maladies des yeux, tome 1, page 243. ouvrage qui a eté aprouvé par l'academie, ainsi qu'il conste par le raport de mrs. de lassone, et majault, du 14 mars 1770.

quand a ma seconde remarque a la suitte de la 2e observation de mr. daviel, je suis forcé d'avouer qu'il est bien douloureux pour moy, que mrs. les commissaires, par vn manque sans doute d'atention dans l'examen de ce recueil, m'ayent preté dans leur

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

raport la proposition erronée qu'ils me reprochant, lorsqu'ils disent: » une proposition
» incidente et erronée grossit inutilement les remarques de ~~M~~ collion, par exemple, lorsqu'il
» affirme qu'une partie des larmes est produite par la transudation de l'humeur aqueuse atravers
» les porres de la cornée, ~~»~~ mais comme mon manuscrit est encore, Monsieur, entre vos mains, si
l'académie vouloit le faire examiner de nouveau, a la priere que j'ay l'honneur de luy en faire, je
suis persuadé que ce second raport me seroit plus favorable, et l'académie verroit que je dis dans
ma remarque ce qui suit, et non ce qui a été inseré dans le premier raport. — Remarque —
la plus grande partie des anciens auteurs, ont crûs que les glandes lacrimales étoient les seuls —
organes de la source des larmes. mais plusieurs celebres anatomistes du siecle, ont d'aprés leurs
exactes recherches prouvé clairement que ces mêmes glandes ne filtrent pas seulement la —
moitié du suc lacrimal; et que la plus grande partie de cette secretion, est celle qui transude
atravers les porres de la conjonctive, et de la cornée. — voila ma vraye proposition par laquelle
j'affirme que la plus grande partie de cette secretion, est celle qui transude atravers les porres de
la conjonctive, et de la cornée. quand a la transudation d'une humeur atravers les porres de
la conjonctive, je suis d'acord sur ce point, avec m.r Zinn, descriptio anatomica oculi hum
ani, gotengue 1755 in 4.o chapitre XIII §1. sur la secretion d'une humeur nommée lacrimale,
qui se fait atravers les porres de cette membrane, et avec m.r janin, memoires et observations
anatomiques sur l'oeil, page 56 – 64 – et suivantes. et a l'égard de la proposition que m.rs les
commissaires me supposant dans leur raport, de la transudation de l'humeur aqueuse
atravers les porres de la cornée; je suis persuadé que ces M.rs n'auroient cependant
pas trouvé cette proposition si erronée, s'ils avoient eu la bonté de consulter auparavant
m.rs st ives, traité des maladies des yeux, page 29. palfin, anatomie chirurgi
cale, augmentée par m.r antoine petit, tome 2, page 431. Winslow, exposition anatomi
que, tome 4, seconde partie, page 529. Louis florent deshais gendron, traité des malad
ies des yeux, tome 1, page 34. tailor, le mechanisme, ou nouveau traité de l'anatomie
du globe de l'oeil, in 4.o, page 20. didier, histoire exacte des visceres, tome 2 seconde
partie, page 177. ils auroient vû que quoique m.rs st ives, et palfin, ne regardent pas
cette secretion comme faisant une portion des larmes, puisqu'ils en atribuent la faculté
a la glande lacrimale; qu'ils ont cependant très bien observé, la filtration de l'humeur

aqueuse, atravers les porres dela cornée. aussi jose le dire, que si quelque chose
ma surpris, c'est de n'avoir pas été d'acord, dans ma vraye proposition, avec Mrs les commiss
aires, sur un point de theorie si interessant. — et ces Mrs finissent leur raport en disant,
» quoique cet ouvrage soit peu instructif, nous croyons neanmoins que l'academie pourroit
» en accepter la dedicace, si l'auteur vouloit y faire les corrections necessaires ».

a l'égard des corrections necessaires que ces Mrs exigent, j'avoue que je leurs aurois eu
une obligation infinie, (ainsi que les eleves en chirurgie pour les quels j'ay formé
ce recueil) s'ils avoient eus la bonté de me designer les endroits importans que
leurs lumieres luy ont permis d'apercevoir; pour ne point les induire en erreur.
et si quelque chose a echapé a mon examen, j'espere qu'on sera persuadé que
mon intention n'étoit point telle, puis que j'ay soumis mon manus crit au plus
scavant tribunal de la chirurgie de la france: aussi jose atendre de l'equité
de l'academie, qu'elle voudra bien faire examiner de nouveau ce recueil d'obser-
vations, puisqu'il regne dans ce raport, au moins beaucoup de negligence.

que j'aurois été heureux, Monsieur, si l'academie avoit nommé des commiss-
aires aussi animés que vous, pour les progrés de la chirurgie? je suis persuadé
que vous auriés eu la bonté de m'indiquer ces corrections, necessaires, et enfin,
que vous m'auriés jugé bien moins rigoureusement

j'ay l'honneur d'etre avec touts les sentimens de consideration et de reconnaissance
que vous me connoissés

Monsieur

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

a marseille le 6. mars 1780.

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur
Ollion

jose esperer que vous m'honnorerés encore d'une reponce, avant
que je donne l'ordre de retirer mon manus crit.